



MEMORANDUM  
Cahier de Revendications  
en vue des Elections Régionales, Fédérales et Européennes

## Le psychomotricien au cœur de son intervention spécifique

L'Union professionnelle belge des psychomotriciens francophones existe depuis 30 ans. Elle a défini le profil professionnel, documenté la création du bachelier et rédigé une charte éthique. Elle rassemble les psychomotriciens formés à l'intervention paramédicale et en gère le listing officiel. Elle les représente et défend la reconnaissance du métier de psychomotricien dans les soins de santé, tant en prévention qu'en thérapie.

Le psychomotricien approche la personne à partir de ses compétences et de sa vitalité. Par la mise en jeu des ressources de la personne (enfant, adulte fragilisé ou personne âgée), le psychomotricien l'aide à renouer avec son identité et ses capacités. L'intervention psychomotrice passe par l'analyse des paramètres psychomoteurs et la disponibilité relationnelle.

Nous sommes tous des êtres psychomoteurs, le développement de l'humain est une succession d'évolutions corporelles et psychiques qui s'enchaînent et s'appuient les unes sur les autres. L'objet de la psychomotricité, c.-à-d. les paramètres et les facteurs psychomoteurs, n'appartient pas exclusivement au psychomotricien. Tout comme pour les paramètres biologiques ou psychologiques, chaque métier de l'éducation ou du soin peut s'en informer et s'y spécialiser.

Cependant, ce qui est spécifique, c'est l'intervention du Psychomotricien diplômé après minimum 3 ans d'études spécifiques : **cette intervention globale et centrée sur les liens entre tonus et émotions, entre capacités relationnelles et vécu corporel est totalement inédite.**

Pour développer les capacités nécessaires à la rencontre de l'autre au travers de l'investissement du corps en relation, le psychomotricien bénéficie d'une formation unique qui s'ouvre tant sur les champs académiques scientifiques (neurosciences, anatomie, neurodéveloppement, psychologique) que sur l'exigeante analyse de ses propres mécanismes d'investissement corporel et relationnel.

La Belgique, et particulièrement la Fédération Wallonie-Bruxelles, peut être fière de la qualité de ses psychomotriciens. Dès la naissance des premières qualifications jusqu'à la récente mise en place du diplôme de Bachelier en Psychomotricité, de qualification européenne, la Belgique francophone a vu pendant près de 40 ans ses psychomotriciens développer leurs compétences et leurs approches spécifiques

Les revendications de ce document sont le fruit de réflexions et débats, entrepris depuis plusieurs années, et amorcés au sein de l'UPBPF et avec différents partenaires qu'ils soient professionnels, étudiants ou experts en soins de santé et en éducation.

## Revendications au niveau du Gouvernement Fédéral

Au cours des dernières législatures, la **reconnaissance paramédicale** d'une profession était soumise à l'avis du CNPP (actuellement CFPP). À cet égard, nous avons observé que les décisions autour de la reconnaissance paramédicale sont centrées sur les professions représentées en son sein. Historiquement la reconnaissance d'une profession paramédicale passait par la création d'un cursus, suivi ensuite par la reconnaissance légale d'un référentiel. Au cours de la législature précédente les arguments à cet encontre ont été en sens inverse.

Cela nous amène à vous poser les questions suivantes :

- Comment éviter le risque de prise de décisions autocentrées par et pour les professions représentées au sein du CFPP ? Autrement, auriez-vous des propositions pour éviter un tel écueil ?
- Mettez-vous dans votre programme la reconnaissance paramédicale du psychomotricien ?
- Que comptez-vous mettre en place pour la psychomotricité lors des prochaines possibles négociations d'accord de majorité ?

Vu les réalités issues de l'évolution de la société, le psychomotricien est un acteur essentiel du développement de l'enfant et du soin aux personnes fragilisées. Pourtant nous constatons une inertie du pouvoir fédéral à répondre à cette évolution. Nous vous proposons donc d'ouvrir le champ d'analyse des **professions médicales et paramédicales** en vous posant les questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un professionnel de la santé ? Quelle conception de la santé et de la médecine favorisez-vous ?
- Comment comptez-vous développer une médecine préventive qui détecte et traite les difficultés avant leur aggravation ?

L'UPBPF demande :

- L'ouverture d'une réflexion autour de la reconnaissance paramédicale d'une profession en Belgique.
- La reconnaissance de la psychomotricité en tant que profession paramédicale à part entière de nos soins de santé.

## Revendications pour la Région Wallonne

Le psychomotricien est un intervenant ayant un apport spécifique dans tous les domaines du soin préventif et thérapeutique (petite enfance, parentalité, personnes âgées, difficultés scolaires, personnes handicapées).

Depuis juin 2015 un millier de bacheliers en psychomotricité ont été diplômés. Un psychomotricien sur cinq seulement a pu trouver un emploi, souvent à temps partiel. Les autres (80% environ) sont en situation précaire ou au chômage. Formés par la communauté française, ils pourraient pourtant soutenir tous les secteurs de l'aide aux personnes.

De plus, trop de psychomotriciens sont à l'heure actuelle à des postes qui nient leur qualification spécifique (éducateur, aide-soignant, animateur).

L'UPBPF demande :

- L'application du **profil professionnel**, différencié des autres professions par toutes les instances responsables (ministères de la santé, de l'éducation, de la qualité de la vie, de l'action sociale, de la justice, de l'immigration, etc.)
- La diffusion d'un **descriptif de fonction** et d'**une information sur la législation** auprès de toutes les institutions, les maisons de repos, les établissements scolaires, les hôpitaux, les organismes de recherche d'emploi, etc.
- La mise en place d'un système de **quota** : à partir d'un certain seuil de résidents, bénéficiaires, élèves ... Un psychomotricien serait engagé pour intégrer la spécificité de l'intervention psychomotrice dans les équipes.

## Revendications par Secteurs de Compétences Régionales

AViQ – Cocom – Cocof

Le psychomotricien est qualifié pour suivre le **développement de l'enfant**, spécialement lorsqu'il est entravé, et proposer une guidance parentale, soutenir les premiers liens dans le développement psychomoteur.

L'UPBPF demande :

- Donner la possibilité aux structures suivant des enfants de faire appel à un psychomotricien, de manière officielle et structurelle (services de néonatalogie, retours à domicile de maternité, Services de Santé Mentale, Services d'Aide à la Jeunesse, Services de Protection de la Jeunesse, services hospitaliers, crèches, centres d'accueil pour migrants)

La Psychomotricité est un métier pluridisciplinaire : une telle transversalité est une plus-value pour la logique de soins globale autour du patient. La **personne handicapée** a besoin d'être comprise dans ses différentes facettes. Le psychomotricien a une place indispensable dans la prise en compte d'un accompagnement interdisciplinaire des **personnes âgées**.

L'UPBPF demande :

- L'AViQ doit prévoir un cadre minimum permettant le travail spécifique (clairement défini) du psychomotricien au sein des structures accompagnant ces personnes.

En **santé mentale**, se pose la question de considérer les problèmes de santé mentale comme émergeant du domaine des sciences médicales et par conséquent de les traiter par un protocole bien défini visant une amélioration comportementale et une (ré-)insertion dans la société ; ou de les considérer dans leur complexité et multi-dimensions, c'est-à-dire, une souffrance psychique et émotionnelle, ancrée dans le corps et influencée par les interactions avec l'environnement d'un individu dans sa singularité ! Cette articulation dans le corps des souffrances psychiques et émotionnelles est à la base du travail du psychomotricien !

L'UPBPF demande :

- Donner des moyens financiers et humains aux services de soins de santé mentale pour leur permettre de prendre en compte les besoins spécifiques des bénéficiaires et les aspects préventifs des troubles rencontrés.

## Revendications pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans l'enseignement fondamental, tant **l'éducation que l'éducation spécialisée** souffrent d'un manque de cadre légal pour inscrire les bacheliers en psychomotricité au sein de leur structure, alors que ces psychomotriciens sont déjà des interlocuteurs pour leur mission d'accompagnement du développement de l'enfant.

L'UPBPF demande :

- L'engagement de psychomotriciens - en lien avec le pacte d'excellence - pour travailler en école maternelle, en complémentarité des maitres en psychomotricité, pour permettre :
  - L'observation fine des indices psychomoteurs et des retards de développement psychomoteurs
  - Le soutien des enfants en classe ou en groupes d'aide psychomotrice.
- Pour l'enseignement spécialisé, nous demandons que soit intégré le titre de Bachelier en Psychomotricité au sein des équipes d'écoles spécialisées.

Le diplôme de Bachelier en Psychomotricité est une **formation** paramédicale. Le fait que la reconnaissance fédérale ait été rejetée et médiatisée a créé de la confusion et jeté un discrédit sur la qualité paramédicale de la formation.

L'UPBPF demande :

- La création de liens entre le Bachelier d'enseignement supérieur et des Masters universitaires. Permettant ainsi aux étudiants d'accéder à la recherche et de crédibiliser les compétences acquises dans l'actuel Bachelier.
- D'approfondir et asseoir la spécificité du psychomotricien. Il nous semblerait intéressant de réfléchir avec l'ARES à des Masters en Thérapie Psychomotrice et en Recherche, accessibles aux Bacheliers en Psychomotricité et, sous condition de compléments de modules essentiels (travail corporel spécifique suffisant, approches neurodéveloppementales) à d'autres bacheliers paramédicaux.
- Renommer et repositionner les spécialisations pédagogiques à propos de l'objet psychomoteur afin de résoudre les incohérences avec le Bachelier en Psychomotricité professionnalisant.